

Division du premier degré

Fiche de poste :
Conseiller / Conseillère Pédagogique Départemental Maternelle

Circonscription : A-DASEN

Localisation : DSDEN du Bas-Rhin 65 avenue de la Forêt Noire 67083 Strasbourg Cedex

1. Définition du poste et des missions :

Le conseiller/ la conseillère pédagogique départemental pour l'École maternelle exerce une mission d'expertise pédagogique, didactique et de formation, au service de la mise en œuvre de la politique éducative nationale et départementale relative à l'école maternelle.

Il/elle est le collaborateur direct de l'IEP en charge de la mission École maternelle et contribue à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des dispositifs pédagogiques et de formation à l'échelle départementale et académique.

Il/elle intervient dans le cadre du plan de travail annuel et rend compte de son activité dans un rapport d'activité servant de support à l'évaluation professionnelle.

Accompagnement pédagogique des équipes et des enseignants

Le conseiller / la conseillère pédagogique départemental assure l'accompagnement des équipes pédagogiques et des enseignants du premier degré, notamment en école maternelle, dans leurs pratiques professionnelles.

À ce titre, il/elle contribue à :

- L'accompagnement des équipes d'école dans la mise en œuvre des programmes et des priorités nationales;
- L'amélioration des pratiques pédagogiques (organisation des enseignements, aménagement des espaces, gestion du temps scolaire) ;
- La scolarisation des enfants de moins de trois ans (TPS) ;
- L'accompagnement des dispositifs de dédoublement des classes de grande section ;
- Le suivi et l'accompagnement des enseignants débutants ou nouvellement nommés en école maternelle
- L'analyse de pratiques professionnelles et la conduite d'entretiens d'accompagnement ;
- La participation à des dispositifs d'évaluation d'école et d'amélioration continue.

Contribution à la formation initiale et continue

Le conseiller/ la conseillère pédagogique départemental participe à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des dispositifs de formation initiale et continue des enseignants du premier degré.

À ce titre, il/elle assure :

- La conception et l'animation de modules de formation dans le cadre du plan maternelle départemental ;
- La production de ressources pédagogiques et didactiques à destination des formateurs et des enseignants ;
- L'animation et la co-animation de formations des conseillers pédagogiques, PEMF et formateurs ;
- La formation des enseignants contractuels, stagiaires et néo-titulaires ;
- La participation à la formation des enseignants en éducation prioritaire ;
- La contribution à la formation des directeurs d'école sur le pilotage pédagogique de l'école maternelle ;
- L'accompagnement de dispositifs de formation intercatégoriels (enseignants, ATSEM, personnels de la petite enfance) ;
- La participation à des dispositifs de formation hybrides et à distance (M@gistère, webinaires, formations nationales et académiques) ;
- L'animation de constellations pédagogiques en école maternelle ;
- La contribution à la formation des formateurs et accompagnateurs de plans nationaux et académiques.

Contribution à la mise en œuvre de la politique éducative

Le conseiller/ la conseillère pédagogique départemental contribue à la mise en œuvre et au pilotage de la politique éducative relative à l'école maternelle.

À ce titre, il/elle :

- Participe au pilotage du plan maternelle départemental et académique ;
- Apporte une expertise pédagogique et didactique à l'IEN en charge de la mission ;
- Participe à des groupes de travail départementaux et académiques ;
- Assure une veille scientifique, pédagogique et institutionnelle ;
- Contribue à la production de ressources institutionnelles et à leur diffusion ;
- Participe aux actions de communication et de valorisation des pratiques pédagogiques ;
- Contribue aux partenariats avec les collectivités territoriales et les structures de la petite enfance ;
- Peut représenter l'IEN dans certaines instances ou actions institutionnelles ;
- Participe aux jurys et commissions institutionnelles (CRPE, CAFIPEMF, recrutements spécifiques, évaluations d'école).

2. Connaissances, compétences et qualités requises :

- Expertise confirmée en pédagogie et didactique de l'école maternelle ;
- Maîtrise des programmes et des ressources institutionnelles du premier degré ;
- Expérience ou aptitudes en ingénierie de formation et formation de formateurs ;
- Capacité à analyser les pratiques professionnelles et à accompagner leur évolution ;
- Connaissance des dispositifs de scolarisation des enfants de moins de trois ans et de l'éducation prioritaire ;
- Aptitude à concevoir et piloter des dispositifs de formation ;
- Maîtrise des outils et dispositifs numériques de formation ;
- Capacités d'organisation, d'analyse et de pilotage de projets ;
- Qualités relationnelles, sens du travail en équipe et du partenariat ;
- Aptitude à la communication et à la médiation professionnelle ;
- Autonomie, sens des responsabilités et capacité d'initiative ;
- Discrétion professionnelle, loyauté institutionnelle et éthique du service public.

3. Conditions de recrutement – conditions d'emploi

- CAFIPEMF généraliste ou option École maternelle
- Expérience professionnelle en école maternelle et/ou en formation
- Entretien devant une commission composée de deux inspecteurs de l'Éducation nationale, dont l'IEN en charge de la mission École maternelle du Bas-Rhin
- Régime indemnitaire (sous réserve de remplir les conditions) :
 - NBI
 - Indemnité Conseiller pédagogique

Contact :

Inspection de l'éducation nationale d'Obernai
204A route d'Ottrott – 67210 OBERNAI – ien.obernai@ac-strasbourg.fr